

Charte du voyageur

ASTOU – Une fleur dans le désert

RESPECT DU PROJET : Je m'engage à respecter, dans la mesure du possible, la nature et le déroulement du projet ou des activités prévus avec l'association initialement et que j'ai accepté librement.

CONTACTS REGULIERS : Une fois sur place, je m'engage à entrer en contact par téléphone ou par mail à mes frais avec l'association une fois par semaine pour donner des informations sur l'avancée du projet ou des activités.

COMPTE-RENDU : De retour dans mon pays d'origine, je m'engage à fournir à l'association, dans un délai d'un mois maximum après mon retour, les pièces comptables éventuelles (factures ou reçus) liées à la concrétisation du projet pour le partenaire et un compte-rendu écrit détaillé des actions entreprises /accomplies ou non abouties, des besoins exprimés par le responsable local du partenariat et de toute information utile pour la poursuite efficace du partenariat. Ce compte-rendu est destiné à l'information des adhérents de l'association et à son rapport annuel. Je m'engage également à fournir un petit texte donnant mes impressions personnelles sur la mission, destiné à être inséré dans un numéro de « ASTOU NEWS», newsletter de l'association, et ce dans un délai d'un mois maximum après mon retour. Seuls mon prénom et l'initiale de mon nom de famille seront mentionnés, et ce dans toute utilisation qui sera faite des textes fournis, qui pourront être retravaillés si besoin par la rédaction.

UTILISATION DU NOM DE L'ASSOCIATION : Je m'engage à me faire valoir comme l'envoyé(e) de l'association uniquement dans le cadre des missions réalisées pour celle-ci, et pas à des fins personnelles ou pour en obtenir un quelconque avantage.

CONDUITE AUTOMOBILE : Si je suis amené(e) à conduire un véhicule dans le cadre d'une mission pour l'association, vu l'état de certaines routes, ma méconnaissance de la manière de conduire et de traverser la chaussée des sénégalais, et notamment des enfants, je m'engage à conduire très prudemment, pour ne pas endommager le véhicule, qui est une source de revenus indispensable à son propriétaire, et surtout pour ne mettre personne en danger.

REPARATIONS : De même, lors de la location d'une voiture sans chauffeur, ou si le chauffeur n'est pas le propriétaire, en sus des frais d'essence et de location du véhicule, je m'engage à payer pour toutes les petites réparations ou dommages qui pourraient survenir en route, sachant que le chauffeur, quel qu'il soit, n'a pas les moyens financiers pour les assumer, et qu'il doit rendre le véhicule dans le même état à son propriétaire. C'est le chauffeur, par contre, qui se chargera de trouver un mécanicien et de faire réparer le véhicule.

CONVICTIONS PERSONNELLES : Je m'engage à ne pas imposer mes convictions personnelles politiques et/ou religieuses au nom de l'association, dans un pays pour lequel je ne possède pas les connaissances suffisantes me permettant de juger de ce qui s'y passe.

RESPONSABILITE : L'association décline toute responsabilité sur les événements pouvant se dérouler au Sénégal, qu'ils soient liés à l'actualité politique du pays, à l'organisation prévue pour une mission ou aux impondérables, fréquents en Afrique.

DELITS : Je m'engage à n'effectuer, ou à ne faire effectuer, lors de mon séjour au Sénégal, aucun acte délictueux et/ou répréhensible, susceptible de porter atteinte à l'association ou à son image par mon intermédiaire.

FRAIS DE DOSSIER : Afin de compenser les frais supportés par l'association pour la préparation de ma mission au Sénégal, je m'engage à m'acquitter de la somme de 75 €, à envoyer avec cette charte signée, AVANT MON DEPART.

Signature (précédée de « **lu et approuvé sans condition** ») :

Date :